



à Capeb 39

Les petites entreprises constituent le socle et le tissu de l'économie locale, les dirigeants font preuve de courage permanent et d'abnégation pour que leur entreprise perdure, ils doivent savoir tout faire et connaissent tous les postes de l'entreprise car ils les ont souvent déjà occupés.

### **Marchés Publics**

Les PME établies sur tout le territoire doivent être prioritaires pour les infrastructures de proximité et les installations individuelles (rénovation, équipement de production d'énergie). Les appels d'offres et les montages de dossiers doivent être conçus de façon à favoriser les entreprises locales, ils doivent leur être facilement accessibles en terme de taille et de démarche administrative simple. J'agirai pour supprimer toute entrave non justifiable au fait d'avantager les entreprises locales.

Oui, je suis favorable à l'interdiction des négociations après attribution d'un marché public.

Nous voulons aussi que les entreprises soient accompagnées dans la formation aux nouvelles techniques de la transition écologique.

### **Environnement**

La transition énergétique bien pensée avec des objectifs ambitieux est une opportunité pour les entreprises artisanales. Parmi les secteurs prioritaires, on peut commencer par les bâtiments publics. les climatologues affirment qu'il faut diviser les émissions de CO<sub>2</sub> par 4 afin de limiter le réchauffement climatique à 2 °. Nous diviserons au moins par trois les consommations en ayant recours à l'isolation extérieure, les doubles vitrages, les pompes à chaleur quand cela est possible, les VMC double flux, les énergies renouvelables. Ces travaux nécessitent beaucoup de main d'œuvre. Nous défendons le principe de zéro artificialisation nette car les terres agricoles doivent servir à nourrir la population ou être protégées pour les milieux naturels et la biodiversité. Il faut prioriser l'utilisation des friches industrielles et commerciales pour les nouvelles installations, il faut mutualiser ce qui peut l'être (parkings, espaces de retournement des véhicules...). Les ressources locales doivent être valorisées, en utilisant par exemple le bois d'œuvre provenant des scieries locales et en limitant l'exportation du bois local qui reviendra transformé.

### **Inflation :**

Les facteurs de l'inflation actuels sont multiples, nous voulons protéger la population de ces effets négatifs en bloquant les prix des produits de première nécessité et de l'énergie et en augmentant le SMIC à 1500 euros net (en accompagnant les TPE/PME) et les pensions complètes de retraite à hauteur du SMIC. La revalorisation des salaires favorisera la relance de la consommation et garnira les carnets de commande des entreprises pour le dernier semestre 2022.

Le programme de la NUPES défend une refondation de l'impôt sur les sociétés pour établir l'égalité devant l'impôt entre les PME et les grands groupes. Un barème progressif sera instauré en fonction des bénéfices réalisés et de leur usage. L'investissement sera favorisé, plutôt que la distribution de dividendes.

### **Mobilité**

Je ne suis pas favorable au tout électrique. Les véhicules hybrides qui offrent une faible consommation et une plus grande autonomie ont encore de l'avenir. Je suis favorable au ZFE (Zone de faible Emission) à proximité des lieux où se trouvent les écoles et crèches. Des dérogations temporaires doivent être accordées aux véhicules des entreprises qui se rendent sur ces lieux si aucune ZFE n'existe dans son département.

### **Retraite**

Nous défendons le rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein avec 40 annuités de cotisation.

### **Facturation électronique**

Les PME doivent être accompagnées pour leur passage à la facturation électronique afin qu'il soit effectivement gratuit avec un système public.

### **URSSAF et restaurant**

Nous supprimerons « la libre appréciation » des contrôleurs URSSAF.

Oui la règle doit être adaptée à notre territoire rural et montagneux : l'accès à un restaurant par un ouvrier de chantier ne doit pas être considéré comme un avantage en nature, quelle que soit la distance entre le chantier et le restaurant.

Nous abrogerons les ordonnances Pénicaud et la loi El Khomri et rétablirons le « principe de faveur » : un accord d'entreprise doit être plus favorable qu'un accord de branche, qui lui-même doit plus favorable que la loi.

### **Prêt rénovation**

Nous sommes favorables à la mise à l'étude de l'extension de prêts rénovation aux personnes de plus de 65 ans sans conditions de ressources.

Hervé Prat

